

Projet « École des Parents » (EPE)
Compte rendu de l'étude menée en 2017

Jean-Michel Deny, porteur du projet

1. Origine et objet du projet	2
2. De l'avantage d'appartenir à un CCI	2
3. L'étude projetée	2
3-1. généralités	2
3-2. méthode arrêtée	2
4. Soutiens	3
5. Sources d'information : typologie et quelques spécificités	3
5-1. catégories interrogées	3
5-2. quelques spécificités des catégories 2, 3 & 5	3
5-3. témoignages de la catégorie 4	3
5-4. autres éléments recueillis	4
6. Pistes de travail explorées	4
6-1. besoins exprimés, débouchés potentiels	4
6-2. positionnement de la CAF	4
6-3. positionnement des collectivités	5
6-4. autres données relatives au contexte local	5
7. Conditions faites aux associations	5
8. Premières conséquences du contexte pour une future EPE	5
9. Profil probable d'une future EPE	6
9-1. au démarrage	6
9-2. obligations vraisemblables pour les personnels et l'équipe dirigeante	6
9-3. activités	6
10. Bilan	7

NB : ce compte-rendu ne rapporte, dans les limites de la confidentialité,
que les principaux éléments de l'étude.
Pour plus d'informations, contacter le CCI-A.

1- Origine et objet du projet

Assistant, en qualité de membre du CCI.A, à des réunions sur le thème « prévention-éducation » organisées par la mairie, et à l'occasion de conversations avec quelques acteurs du secteur social, je relève que *l'École des Parents et des Educateurs* (ou EPE) de Grenoble, disparue en 2015, semble être unanimement regrettée.

Ne sachant rien de cette école, je me renseigne rapidement sur son compte et découvre, à cette occasion, tout un secteur totalement inconnu de moi, mais qui m'intéresse d'emblée.

Après réflexion, je décide de mener une étude de faisabilité quant au montage éventuel d'une nouvelle structure de ce type sur l'agglo. Mon ignorance en la matière m'apparaît alors être un atout pour mener à bien cette démarche : j'aborderai donc ce dossier sans a priori ni exclusive.

2- De l'avantage d'appartenir à un CCI

Lors des prises de rendez-vous, je me présente d'emblée sous l'étiquette CCI.A. Il me faut alors, le plus souvent, expliquer ce que sont les Conseils Citoyens. Sur la totalité des personnes rencontrées, pratiquement aucune n'en avait entendu parler ; certaines d'entre elles, pour sauver la face, feignaient maladroitement de les connaître.

Au terme de mes explications sur les CCI, mes interlocuteurs m'écoutaient alors avec une attention redoublée. Par ailleurs, aucun d'eux n'a jamais contesté devant moi la légitimité de ma démarche.

A noter, enfin, que mon appartenance à un CCI, si elle m'a facilité l'ouverture de plusieurs portes, doit également expliquer les nombreuses précautions oratoires prises par certains de mes interlocuteurs.

3- L'étude projetée

3-1. Généralités

L'étude de faisabilité devait inventorier tous les éléments favorables et défavorables à la création d'une nouvelle EPE à Grenoble, et évaluer, sur le papier, ses chances de pérennité. En tout premier lieu, il fallait s'assurer que l'ancienne EPE avait bien remboursé la totalité de ses dettes.

Si mes investigations aboutissaient au montage d'une nouvelle EPE, je comptais faire bénéficier son Bureau et son CA des informations recueillies, mais en restant toutefois en dehors de ces instances.

3-2. Méthode arrêtée

- Lors de l'étude, essayer d'obtenir confirmation des éléments recueillis par un second témoignage, voire un troisième si nécessaire.
- Réunir un maximum de personnes autour du projet, puis parvenir progressivement à regrouper une petite dizaine des plus motivées dans l'espoir de déposer les statuts et de constituer un bureau.

Dans les faits, une première réunion a été organisée à la Maison des Associations, puis deux autres, en comité beaucoup plus restreint, à mon domicile.

4- Soutiens

- Fédération Nationale des EPE (*FNEPE*) : évidemment très intéressée par mon initiative, contact suivi.
- Anciennes salariées de l'ex EPE : plusieurs d'entre elles me feront bénéficier de leur carnet d'adresses.
- FCPE 38 : relaiera largement mes appels diffusés par mails.
- CCI-A : me donne carte blanche.

5- Sources d'information : typologie et quelques spécificités

5-1. Catégories interrogées

Rencontrés en RdV sur le lieu de leur travail ou venus à moi suite aux appels diffusés par mails, mes contacts appartenaient aux catégories suivantes :

1. avocats spécialisés dans le droit de la famille,
2. salariés ou administrateurs de l'ex EPE et de *La Passerelle* (également disparue),
3. médiation familiale, conseil conjugal,
4. « usagers » ayant recouru aux services de la médiation ou du conseil conjugal,
5. thérapeutes, psychologues,
6. CAF, Métropole, Mairie,
7. Maisons des Habitants, MJC, structures apparentées,
8. chefs d'établissements scolaires, enseignants, parents d'élèves,
9. EPE de deux départements voisins de l'Isère.

En dix mois, ont été interrogées, une ou plusieurs fois, environ 80 personnes. Je n'ai pas vraiment comptabilisé le nombre de personnes interrogées au sein de chaque catégorie.

J'ai rapidement pris conscience d'évoluer dans un milieu où chacun dispose à peu près des mêmes informations et où les jugements portés sur les difficultés rencontrées sont souvent partagés.

5-2. Quelques spécificités des catégories 2, 3 & 5

Catégories essentiellement féminines.

Certaines de ces professionnelles disposent d'une large notoriété, dépassant parfois les frontières du département. On note quelques différences dans la conception qu'elles ont de leur travail.

Il m'apparaît par ailleurs un encombrement de l'offre par rapport à la capacité de financement des bailleurs de fond. De fait, ce milieu m'a semblé marqué par un contexte concurrentiel assez âpre ; dans certains domaines d'activité, les places peuvent être « chères ».

Une seule fois, on m'a dit souhaiter un rapprochement entre professionnels d'un même domaine au sein d'une même entité.

5-3. Témoignages de la catégorie 4

Les « usagers » interrogés jugent utiles l'aide et les conseils qui leur ont été donnés. Toutefois, plusieurs personnes ont constaté des lacunes ou ont rencontré des problèmes qu'une future EPE devra se garder de reproduire.

5-4. Autres éléments recueillis

Mes diverses rencontres m'apprennent que le mot parentalité englobe plusieurs réalités, allant de l'atelier mêlant parents et enfants au sein d'activités pédagogiques ou ludiques, aux conseils du psychologue quant au décrochage scolaire.

Le recours possible au bénévolat dans ce type d'associations suscite des prises de position parfois très tranchées.

Les compétences disponibles chez les retraités me fondent à être plutôt favorable au bénévolat ; mais il faut cependant s'assurer de la fiabilité et de la loyauté des bénévoles sur le terrain.

6- Pistes de travail explorées

Ce chapitre présente les principales directions étudiées. Certaines données ont pu évoluer entre 2017 et aujourd'hui.

Mes investigations ont laissé entrevoir la possibilité de besoins ne faisant pas l'objet de demandes (difficulté à les formuler ? besoins ne pouvant être satisfaits qu'à la croisée de plusieurs disciplines ?).

6-1. Besoins exprimés, débouchés potentiels

- Demandes émanant de structures à caractère social telles que Maisons des Parents, des Adolescents, MdH, MJC...
But : compléter le travail qu'elles effectuent en apportant un savoir faire supplémentaire.
- Demandes émanant des écoles et collèges. But :
 - travailler sur les questions de la souffrance au collège et du décrochage scolaire,
 - suivre régulièrement les parents en favorisant leur parole et les échanges d'expérience,
 - répondre au mieux aux questions et aux problèmes des enseignants et élèves, les conseiller, les aider à trouver des solutions.

NB : le rectorat n'est pas demandeur.

- Demandes émanant des avocats, secteurs avec manques à combler :
 - thérapie de couple,
 - réponses apportées aux parents en demande de conseils pratiques,
 - lieux de parole et de dialogue.
- Demande émanant des avocats, de la Métro et de la CAF : nouveau lieu de type *Passerelle* pour l'exercice du droit de visite encadré.
Le montage d'une telle structure m'est rapidement apparu trop ambitieux pour être assumé par une nouvelle EPE.

6-2. Positionnement de la CAF

- Est en demande d'interventions à l'école (visant parents, élèves et enseignants) ; la CAF semble vouloir laisser entendre que les résultats obtenus par les prestataires sont à compléter par d'autres compétences.

- Ne compte pas augmenter sa dotation pour la médiation.
- Le secteur parentalité semble ouvert, sans plus.
- Met en question l'utilité des « Cafés des Parents ». Je note au passage que c'est pourtant l'essentiel de l'activité bénévole de certaines EPE.
- Vu, entre autres : le *Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité*.

6-3. Positionnement des collectivités

- Mairie de Grenoble : m'invite à déposer une demande de local.
- Métropole :
 - pourrait subventionner des actions, sur appel à projet, surtout si elles répondent à son programme de la *Réussite Éducative*. Il y aurait, dans ce domaine, une « *grosse liste d'attente* ».
 - face à des enjeux éducatifs et sociétaux de plus en plus lourds, elle suggère aux associations (formulations implicites) de se montrer plus inventives ; ce qui, pour moi, doit se traduire par la nécessité d'interroger leurs pratiques.
 - Met en question l'utilité des « Cafés des Parents » (voir CAF ci-dessus).
 - vu, entre autres : le *Contrat de Ville 2015-2020*.
- Conseil Départemental :
 - des contacts ont été pris ; à relancer si une nouvelle EPE est ouverte.
 - vu, entre autres : le *Schéma Départemental des Services aux Familles*.

6-4. Autres données relatives au contexte local

L'offre déjà en place sur le territoire :

- existe dans la plupart des domaines d'intervention des EPE,
- mais, dans certains d'entre eux, on peut relever une dispersion de l'offre qui nuit à sa lisibilité. Conséquence : l'offre est souvent perçue comme étant insuffisante et certaines structures demeurent bel et bien ignorées.
- la formation des assistantes maternelles est monopolisée par la Croix Rouge.

7- Conditions faites aux associations

- Les subventions accordées aux associations ne vont guère en augmentant ; pour beaucoup, le secteur est sinistré.
- La généralisation de l'appel à projet transforme les associations en prestataires de services mis en concurrence.
- Pour les dirigeants associatifs, il devient difficile d'envisager dans la durée une action au service des citoyens, et d'élaborer une stratégie de développement, même à court terme (donc : « navigation à vue »).

8- Premières conséquences du contexte pour une future EPE

- Parvenir à se forger une identité propre et travailler activement à construire sa légitimité et sa place face aux acteurs locaux existants.
- Se rapprocher d'autres structures pour tenter de contrer les effets dévastateurs de la mise en concurrence créée par les appels à projet.

- Savoir faire un choix quant aux domaines d'intervention : se surajouter à l'offre déjà en place sur l'agglomération, avec le risque de s'y diluer, ou tenter de s'en démarquer ?
- Savoir choisir ses types d'actions :
 - actions non subventionnées et menées par des bénévoles (sur le terrain, l'EPE 26 n'utilisait que des bénévoles),
 - actions subventionnées, mais pas forcément très rentables,
 - actions exclusivement rémunératrices (formation),
 - ou compromis combinant les trois orientations ?
 De ces choix dépend la taille de la structure envisagée.

9- Profil probable d'une future EPE

9-1. Au démarrage

- petite structure par la taille, ambitions modestes, activités ciblées,
- champ d'action d'abord limité à Grenoble ; il sera possible d'intervenir dans quelques communes limitrophes si elles recèlent des débouchés particulièrement intéressants et valorisants.
- soin porté à la qualité et l'efficacité de la publicité de sa création.
- trouver un maximum de financements ; deux pistes à retenir :
 - la Fondation Caisse d'Epargne, approchée, serait plutôt favorable à ce projet qui rentre dans ses critères d'attribution d'une aide,
 - le financement participatif (*crowdfunding*).
- Recours possible au bénévolat.

9-2. Obligations vraisemblables pour les personnels et l'équipe dirigeante

- La direction de l'association devra avoir véritablement des exigences et des compétences managériales pour faire vivre l'association dans la durée ; il s'agira bel et bien d'établir une réelle stratégie de développement et de fonctionnement.
- Les professionnels détachés sur le terrain devront pouvoir optimiser en permanence leurs pratiques. Celles-ci s'inspireront d'une philosophie et de conceptions définies par la direction de l'association.
- Chacun devra être en capacité de motiver et de souder les nouvelles recrues et s'y employer activement.

La difficulté sera de concilier ces exigences avec un faible niveau de rémunération pour les salariés (convention collective peu attrayante) et avec ce qu'il est raisonnablement possible de demander à des bénévoles.

Il serait bon de réfléchir à la possibilité d'un travail éventuel en binôme, et un règlement intérieur donnerait au bénévolat un cadre écrit.

9-3. Activités

- Faire preuve d'inventivité et de volontarisme dans le travail sur l'école.
Il ne s'agirait pas, ici, de se surajouter aux intervenants opérant déjà en milieu scolaire, ou de créer des groupes de parole supplémentaires (beaucoup de gens font cela), mais de tenter de mieux aider les parents dans leur tâche éducative, dans une perspective de prévention ambitieuse et se démarquant, autant que faire se peut, de l'offre existante.

- Ne pas se disperser.
- Ne dépenser son énergie qu'à des objectifs clairement identifiés comme étant viables.
- Si possible, équilibrer financièrement chaque domaine d'activité de l'EPE : ne pas compter sur une activité excédentaire pour compenser le déficit d'une autre. On limitera les champs d'intervention aux domaines les plus « sûrs ».

10- Bilan

Créer aujourd'hui une EPE à Grenoble, comme n'importe quelle autre association, est évidemment possible.

La faire vivre m'est apparu bien plus compliqué. Sauf à se limiter, pour commencer, à une petite structure (n'employant peut-être que des bénévoles) et capable de « reconnaître le terrain », avant de se lancer éventuellement, ensuite, vers un format plus important.

Le dernier groupe de travail que je suis parvenu à constituer, composé de professionnels du secteur, de parents d'élèves et de professeurs des écoles, (tous motivés, mais tous en activité), s'il imaginait au départ une structure plus ambitieuse, a fini par adhérer à ce scénario plus modeste. J'étais prêt à l'accompagner en proposant mon aide et la seconde signature sur les statuts. Cependant, personne n'a pour le moment accepté d'apporter sa signature en qualité de président...

Au terme de cette étude, je regrette que la difficulté du contexte ait empêché, dans l'immédiat, l'aboutissement d'une initiative citoyenne ; mais le travail de défrichage effectué reste disponible et pourra être réutilisé à l'occasion.